

20 rue Voie Chanteraine 51520 Recy
Tel : 03 26 65 18 00
Email : supportclient@marnebeton.fr
Web : www.marnebeton.fr



Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

CGI maçonnerie
6 RUE DU LT DELPECH

51600 SOMME SUIPPE

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	AVOIR	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
16/07/2026	A01260700051	412750	A01260700051	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
NJB253A300	AVOIR SUR F01260700025 = BL 419950 ANNULE					
	C25/30 XF1 Dm20 S3 CEM2 300	8	M3	110.50	884.00	20 %
	ECO-PARTICIPATION	8	UN	1.68	13.44	20 %
	HAUSSE ENERGIE	8	UN	4.00	32.00	20 %
	TAXE CARBONE	8	UN	1.50	12.00	20 %
	CONTRIB ENVIRON	8	UN	1.50	12.00	20 %

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 16/07/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 953.44 €

Total TVA : 190.69 €

Total TTC : 1,144.13 €

A Déduire : 1,144.13 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.